



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 / 253

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS DANS LE CADRE DE LA FETE NATIONALE 2026

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU le Code général de la Propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2125-1 et suivants,

VU la délibération n° 2026/022 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant *délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire*.

CONSIDÉRANT que la commune d'Eaubonne souhaite faire appel à un prestataire de service pour un Dispositif Prévisionnel de Secours lors de la fête nationale, le mardi 14 juillet 2026.

CONSIDÉRANT le projet de convention proposé pour cette prestation.

DÉCIDE

✎ **ARTICLE 1 :** de retenir la prestation de service proposée par la Croix Rouge Française – 121 rue de Saint-Gratien – 95123 ERMONT, représentée par Madame Sylvie VERSTRAETE, en qualité de Présidente, le **mardi 14 juillet 2026 de 18h à 00h30**, Château du Val Joli, 4 route de Saint-Leu – 95600 Eaubonne ;

✎ **ARTICLE 2 :** de signer à cet effet, une convention fixant les droits et obligations de l'Organisateur, la Ville d'Eaubonne et de la Croix Rouge Française, pour une somme forfaitaire d'un montant de 357,00€ TTC (trois cent cinquante-sept euros.).

✎ **ARTICLE 3 :** Les crédits de dépenses nécessaires sont inscrits au budget de la Ville de l'exercice 2026.

Eaubonne, le **07 JUL. 2026**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 07/07/2026

Publiée le : 07/07/2026

Exécutoire le : 07/07/2026

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,


Marie-Josée BEAULANDE